



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 46
absents représentés : 10
absents : 2

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Géraldine CAYLA, Magali CAZALIS, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Cédric LARRIEU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD.

Absents représentés :

M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Yves TREZIÈRES, Mme Alexandrine AZPEITIA a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, M. Mathieu DIRIBERRY a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, Mme Isabelle LABEYRIE a donné pouvoir à M. Serge VIAROUGE, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Olivier PEANNE a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS, M. Yannick POUYANNÉ a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER, M. Mickaël WALLYN a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER.

Absents : Monsieur Lionel CAMBLANNE et Madame Séverine DUCAMP.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal CANTAU.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ÉLECTION DE TROIS MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rapporteur : Monsieur le Président

La composition du bureau communautaire a été modifiée en séance du conseil communautaire du 25 novembre 2021 avec la proposition d'adjoindre 3 autres membres.

L'élection de ces 3 membres supplémentaires du bureau a lieu, au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Sous réserve d'autres candidatures en séance, sont proposés les candidats suivants en tant que membre du bureau :

- quinzième membre : Monsieur Jérôme Petitjean ;
- seizième membre : Monsieur Christophe Vignaud ;
- dix-septième membre : Monsieur Régis Gelez.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code électoral ;

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 2122-10 du code général des collectivités territoriales, par renvoi de l'article L. 5211-2 du même code ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 portant élection du président de la Communauté de communes et le procès-verbal d'élection s'y rapportant ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 fixant la composition du bureau communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 portant élection de 10 vice-présidents et de 10 autres membres du bureau de la Communauté de communes et le procès-verbal d'élection s'y rapportant ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 24 septembre 2020 modifiant la composition du bureau communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 24 septembre 2020 portant élection d'autres membres du bureau communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 novembre 2021 portant modification de la composition du bureau communautaire ;

décide de participer aux opérations de vote pour l'élection de 3 membres supplémentaires du bureau, dont le déroulement suit :

1. Élection du quinzième autre membre du bureau

1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 56
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- d. Nombre de suffrages blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 53
- f. Majorité absolue : 28

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Jérôme Petitjean	53	cinquante-trois

Proclamation de l'élection du quinzième autre membre du bureau :

Monsieur Jérôme Petitjean a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

2. Élection du seizième autre membre du bureau

2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 56
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- d. Nombre de suffrages blancs : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 51
- f. Majorité absolue : 27

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Christophe Vignaud	51	cinquante-et-un

Proclamation de l'élection du seizième autre membre du bureau :
Monsieur Christophe Vignaud a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

3. Élection du dix-septième autre membre du bureau

3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 56
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- d. Nombre de suffrages blancs : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 50
- f. Majorité absolue : 26

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Régis Gelez	50	cinquante

Proclamation de l'élection du dix-septième autre membre du bureau :
Monsieur Régis Gelez a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 26 novembre 2021

Le président,
Pierre Froustey

